



Déclaration mensuelle du nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital social (au 31 juillet 2020)

Cette déclaration est établie en application de l'article L.233-8 II du Code de commerce et de l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

31 juillet 2020 :

32 251 200 :

Total brut ⁽¹⁾ des droits de vote :
32 485 290

Total net ⁽²⁾ des droits de vote :
32 453 741

⁽¹⁾ Conformément au deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total brut de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote

⁽²⁾ Le total net est égal au total brut diminué des actions privées de droit de vote (actions détenues en propre)

de franchissements de seuils atière